

Le Département et Orange s'engagent au maintien des télécommunications dans les foyers



Maurice Chabert, Président du Conseil Départemental du Vaucluse et Philippe Daumas, Délégué Régional Orange en Rhône Durance, ont signé une convention de participation financière visant à concrétiser l'engagement de l'opérateur de télécommunications dans le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Ce dispositif va concrètement permettre à des familles vauclusiennes de bénéficier d'un abandon de créances : ligne fixe, services Internet, services mobile, auprès de leur opérateur de télécommunications Orange. La convention établie que le Département, qui a en charge l'application du FSL auprès des publics, instruit les dossiers de demande tandis que l'opérateur de télécommunications Orange prendra en charge l'effacement partiel ou total de la dette de ses clients en difficulté, selon la décision du Département. Cette initiative est destinée aux ménages modestes, dans le cadre d'une action préventive



Ecrit par Echo du Mardi le 29 juin 2021

pour leur éviter une situation encore plus pénalisante.

Dans le détail

Pour rappel, le Fonds de Solidarité pour le Logement accorde des aides financières pour le paiement des dettes locatives en direction des personnes en précarité, sous conditions de ressources. Ainsi, les difficultés de logement prises en charge par le FSL peuvent relever de l'accès au logement (caution), du maintien de celui-ci (impayés de loyer) ou de certains postes connexes (impayés d'énergie, d'eau, ou de télécommunications). Depuis 2014, à l'échelle nationale, la société Orange a signé 165 conventions de ce type avec des collectivités territoriales et des métropoles. 74 Départements se sont ainsi engagés avec Orange.

M.H.